

51

Voix les notes
page 4, sur
l'indemnité due
au
maître - Daff. ge

ÉCOLE SUPÉRIEURE DU COMMERCE

FONDÉE A PARIS EN 1820
PAR

CASIMIR PÉRIER, TERNAUX, CHAPTAL, JACQUES LAFFITTE, etc.

DIRIGÉE PENDANT 25 ANS PAR **A. BLANQUI**, MEMBRE DE L'INSTITUT,

Boulevard des Filles-du-Calvaire, rue Saint-Pierre-Popincourt, 22.

Cette École est placée sous la surveillance et la protection d'un Conseil de perfectionnement composé de M. LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS, *président*; M. BRAVARD-VEYRIÈRES, professeur à l'École de droit; M. MICHEL CHEVALIER, membre de l'Institut, conseiller d'État; M. CHARLES DUPIN, membre de l'Institut, sénateur; M. DE CHEPPE, ancien maître des requêtes, ancien chef de la division des mines au Ministère des travaux publics; M. CUNIN-GRIDAIN, ancien ministre du commerce; M. ADOLPHE D'EICHTHAL, banquier, membre de la Commission municipale et départementale de Paris; M. DENIÈRE FILS, négociant, juge au Tribunal de commerce de Paris; M. DEVINCK, négociant, député, ancien président du Tribunal de commerce; M. GERVAIS (DE CAEN), administrateur de la Compagnie des mines de la Loire; M. GOUIN, ancien ministre du commerce; M. LOUIS MARCHAND, ancien juge au Tribunal de commerce de Paris; M. MELON, négociant, administrateur du Comptoir d'escompte; M. PELOUZE, membre de l'Institut, président de la Commission des monnaies; M. ÉMILE PÉREIRE, administrateur du chemin de fer du Nord et du chemin de Bordeaux à Cette; M. PELIGOT, membre de l'Institut, professeur au Conservatoire des arts et métiers; M. PERSOZ, professeur au Conservatoire des arts et métiers, directeur de la condition des soies; M. PLOCQUE, avocat, membre du Conseil de l'ordre; M. HORACE SAY, ancien conseiller d'État; M. GERMAIN THIBAUT, négociant, député, vice-président de la Chambre de commerce de Paris; M. WOŁOWSKI, professeur au Conservatoire des arts et métiers, administrateur du Crédit foncier de France.

COMITÉ DE DIRECTION.

MM. Germain Thibault, Michel Chevalier, Pelouze, Wolowski Gervais (de Caen).

L'École supérieure du Commerce est le seul Établissement en France qui soit exclusivement consacré aux études commerciales; elle est destinée à former des négociants, des banquiers, des administrateurs, des directeurs, des employés d'établissements industriels et commerciaux; son enseignement convient spécialement aux jeunes gens qui veulent suivre les carrières du négoce, de l'administration, des finances, des consulats, etc. Le grand nombre d'étrangers qui y affluent constamment en a fait l'École la plus favorable à l'étude pratique des langues vivantes.

Les modifications récemment apportées à l'enseignement universitaire, permettant à un grand nombre de jeunes gens d'employer plus utilement un temps qu'ils consommaient autrefois sans but à l'étude du latin et du grec, donnent en ce moment une vive impulsion à la tendance des esprits vers le commerce et l'industrie. L'École supérieure du Commerce ne pouvait pas rester en arrière de ce grand mouvement: ses administrateurs ont regardé comme un devoir de lui donner tous les développements que réclament les besoins nouveaux.

Des agrandissements considérables ont eu lieu, des dispositions spéciales ont été prises pour la réception d'un plus grand nombre d'élèves. L'enseignement de l'École, déjà si complet, s'est encore étendu par le concours bienveillant des hommes les plus élevés dans la science.

Depuis qu'elle existe, l'École a vu passer dans ses comptoirs plus de cinq mille élèves, aujourd'hui répartis sur tous les points du monde, dans toutes les branches de la banque, du commerce, de l'industrie, dans les administrations publiques et privées, les assurances de tout genre, les chemins de fer, etc.; quelques-uns ont occupé ou occupent encore, dans les affaires de leur pays, les positions les plus élevées. L'École

MS Aude 380

ne peut prendre aucun engagement quant à l'avenir des élèves qui désirent trouver une position à la fin de leurs études; mais elle regarde comme un devoir de continuer toujours et partout son patronage à ceux qui s'en montrent dignes, et de seconder leurs efforts par tous les moyens en sa puissance. Ses relations étendues et le concours cordial de ses anciens élèves lui rendent presque toujours l'accomplissement de ce devoir très-facile.

L'enseignement de l'École, confié aux hommes les plus distingués dans chaque branche, comprend :

- 1. L'étude du Français, de l'Anglais, de l'Allemand, de l'Espagnol et de l'Italien enseignés par des nationaux de chaque langue;
- 2. L'Écriture, l'Arithmétique théorique et pratique, la Comptabilité dans toutes ses parties;
- 3. La Géographie, l'Histoire générale, l'Histoire de France, la Correspondance commerciale;
- 4. L'Algèbre, la Géométrie, le Dessin linéaire appliqué aux machines et aux grands appareils de l'industrie;
- 5. La Physique et la Mécanique élémentaires, la Chimie industrielle;
- 6. L'étude des matières premières du commerce et de l'industrie, telles que les cotons, les sucres, les cafés, les bois de teinture, etc., etc. (1);
- 7. L'Histoire du commerce, la Géographie commerciale, l'Économie industrielle, le Droit commercial, la Législation industrielle, les Principes élémentaires du droit des gens.

Les élèves de toutes les divisions reçoivent l'instruction religieuse dans les différents cultes auxquels ils appartiennent.

L'École supérieure du Commerce est partagée en TROIS DIVISIONS OU COMPTOIRS. Le cours complet des études dure trois ans.

Le premier comptoir (1^{re} année) est consacré à la réforme de l'écriture; à l'étude de l'histoire générale, de la géographie, de l'arithmétique dans toutes ses parties; à un cours élémentaire sur les règles et usages du commerce, aux éléments de la physique et de la chimie, à l'étude des matières premières (marchandises).

Les élèves commenceront, dans ce comptoir, l'étude des langues étrangères. Les étrangers y apprennent la langue française; les nationaux se perfectionnent dans l'étude approfondie de ses règles.

Le second comptoir (2^e année) comprend la continuation de quelques-unes des études précédentes; des essais littéraires relatifs à la correspondance, ayant pour but d'habituer les élèves à rendre leur pensée rapidement, avec précision et clarté; l'application de l'arithmétique à toutes les opérations du commerce et de la banque; des exercices d'arithmétique exécutés de mémoire (cours de calcul mental); la comptabilité dans toutes ses parties; le dessin linéaire, la géométrie, la géographie commerciale, l'étude du code de commerce; la continuation de l'étude des langues étrangères.

Le troisième comptoir (3^e année) est consacré à compléter l'enseignement supérieur et aux travaux pratiques.

Il comprend spécialement la chimie analytique et des manipulations chimiques appliquées à l'étude des marchandises et à la recherche des falsifications, la continuation des études de géométrie; les éléments de la mécanique appliquée aux besoins du commerce et de l'industrie, au matériel des ports de commerce, des chemins de fer et des docks; les changes et arbitrages, le droit commercial et maritime, l'économie industrielle.

Ici on applique toutes les études au moyen de l'exercice simulé du commerce: chaque élève ouvre et clôt des écritures de toute sorte; il achète et vend des marchandises, il fait la banque, expédie des navires, assure, commissionne, correspond, se livre enfin aux opérations les plus variées et les plus difficiles, et surmonte les obstacles multipliés sous ses pas par une utile prévoyance.

(1) Les échantillons de ces produits sont déposés dans un musée appartenant à l'Établissement.



Quelques-uns de MM. les membres du Conseil de perfectionnement de l'École ont bien voulu consentir à faire exclusivement pour les élèves de ce comptoir des conférences sur les parties les plus élevées de l'enseignement commercial.

EXAMENS. — DIPLOMES.

Des examens et des concours ont lieu tous les trois mois, et immédiatement après il est envoyé aux parents un relevé des notes que chaque élève a méritées par sa conduite et son travail.

A la fin de l'année, un jury, composé de membres du Comité de direction et des professeurs, décerne aux élèves des deux premiers comptoirs qui s'en sont montrés les plus dignes, des médailles d'argent et de bronze accordées à l'École par le Gouvernement.

Les élèves du troisième comptoir qui ont fini leurs travaux et subi leurs examens définitifs devant le Conseil de direction de l'École reçoivent un diplôme de capacité délivré par lui, et signé par le Ministre président du Conseil de perfectionnement ; c'est le seul titre que l'École reconnaisse comme officiel et constatant des études complètes.

DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME DES COURS.

Une bonne *Écriture* est une nécessité pour tout homme qui a des livres de commerce à tenir. Les élèves de l'École sont exercés sans relâche au perfectionnement de leur écriture, et ils sortent presque tous de l'Établissement, pourvus de ce qu'on appelle vulgairement une belle main.

L'*Arithmétique* est la science fondamentale du commerce. Elle est enseignée à l'École du Commerce dans toutes ses applications aux opérations commerciales, y compris celles du change, de manière que l'élève exécute avec exactitude et célérité tous les calculs d'intérêts simples ou composés, de pertes ou de bénéfices, etc. L'*algèbre* et la *géométrie* lui viennent en aide pour d'autres besoins.

Mais c'est dans l'étude approfondie et variée de tous les détails, de toutes les règles de la *Comptabilité* que consiste surtout la spécialité de l'enseignement de l'École du Commerce : comptabilité commerciale, agricole, industrielle, administrative, financière, depuis la modeste échoppe du débitant jusqu'aux bureaux de la Banque de France et du Trésor public ; formation des sociétés, ventes de marchandises, comptes courants, inventaires, balances de livres, liquidations, opérations sur les fonds publics : telles sont les principales divisions de ce cours, l'un des plus importants.

La connaissance et le calcul de toutes les opérations de *change*, le système monétaire des divers peuples, les rapports des monnaies entre elles, les arbitrages de banque, les variations du change, les conversions des monnaies, forment la base du cours de change, trop peu étudié en France, comme les langues vivantes, et d'autant plus nécessaire, que la paix multiplie chaque jour les relations entre les peuples.

Les langues vivantes sont enseignées à l'École du commerce, d'une manière tout à fait pratique, par des professeurs du pays de chaque langue.

Il ne suffit pas à un négociant de pouvoir écrire et comprendre, à la lecture, les langues étrangères ; il faut encore qu'il puisse les parler, et cette faculté ne s'acquiert que par le contact prolongé des nationaux de ces langues. Les nombreux élèves étrangers qui se trouvent à l'École chaque année concourent d'une manière sûre et rapide à l'instruction de leurs camarades. Aussi peut-on affirmer que cette École est l'Établissement le plus favorable aux jeunes gens qui doivent non-seulement connaître, mais *parler* les langues vivantes.

Le *Dessin des machines* fait connaître leur composition, leur décomposition et leur jeu. L'Établissement possède une riche collection de dessins ; le professeur exerce les élèves à lever le plan des machines, et il les accompagne dans les principaux ateliers de Paris pour les voir fonctionner sur une grande échelle.

La *Mécanique* n'est pas seulement utile aux mécaniciens ; elle est nécessaire aujourd'hui à tous les industriels qui emploient des machines, et qui ont besoin d'en connaître le jeu. Il est impossible qu'un négociant reste désormais étranger à l'organisation d'une locomotive, d'un bateau propulseur à hélice, d'une machine à vapeur ou à filer. L'enseignement de la mécanique usuelle et appliquée suffit pour mettre un élève à même de connaître à cet égard les éléments indispensables.



Quant aux *matières premières* de l'industrie, le titre seul de cette étude en indique suffisamment l'étendue et l'utilité. Quel négociant peut ignorer l'origine, le prix, les qualités, l'emballage, les caractères si difficiles et si variés des marchandises sur lesquelles il opère? Les soies, les laines, les cotons, les sucres, les indigos, les matières tinctoriales, médicinales, alimentaires, composent une véritable encyclopédie qui exige une étude approfondie. L'École du Commerce possède un musée où sont déposés les échantillons de la magnifique et stérile collection de la Bourse de Paris. C'est là que les élèves se familiarisent avec la *physionomie* des articles sur lesquels reposent les transactions habituelles du monde. Ils en apprennent la synonymie dans toutes les langues, les droits d'entrée ou de sortie, et on les prémunit contre toutes les sophistications.

La *Chimie* est la science à l'aide de laquelle ce résultat spécial est surtout obtenu. Les élèves étudient de préférence les applications qui peuvent les aider à reconnaître les innombrables fraudes du commerce; la sophistication des huiles, des savons, des alcools, des garances, des sucres, en un mot, des produits de toute espèce, soit bruts, soit préparés. Tout ce cours est essentiellement expérimental.

Le droit commercial et maritime, la législation industrielle, sont le complément obligé de toute étude sérieuse pour le négociant; sans la connaissance des usages et des lois du commerce, des principes qui réglementent l'industrie, il marche en avant et s'expose à chaque instant à se tromper et à être trompé. Aussi le Code de commerce est-il étudié à l'école, article par article, avec le commentaire naturel et animé des causes pendantes devant les tribunaux; la législation industrielle, les principes élémentaires du droit des gens dans ses rapports avec le commerce, les lois de la mer, les droits des neutres, etc., sont l'objet d'un enseignement spécial.

Enfin, la géographie commerciale, l'histoire du commerce et l'économie industrielle complètent ce vaste enseignement.

CONDITIONS.

Le prix de la pension est fixé à 4,500 fr. par année, à raison de 500 fr. pour le premier trimestre, 500 fr. pour le second, 400 fr. pour le troisième, et 400 fr. pour le quatrième, pour les élèves internes. Les demi-pensionnaires paient 4,200 fr. et les externes 500 fr. dans les proportions indiquées ci-dessus.

Ces prix sont payables d'avance, sans déduction pour absence, vacance, maladie ou renvoi de l'élève en cas d'inconduite. Le premier trimestre court à dater du 1^{er} et du 15 du mois de l'entrée des élèves.

Le prix de la pension comprend la nourriture, le blanchissage, le chauffage, l'éclairage, et tous les cours indiqués à l'article *Enseignement*.

Les parents paient à part les maîtres de danse, de musique, et les fournitures autorisées, telles que les livres, papiers, registres, monnaie de poche, etc.

Sur la demande des parents, il est donné aux élèves une chambre particulière, meublée, chauffée et éclairée, moyennant 75 fr. par trimestre.

Le trousseau est à la volonté des parents, et devra comprendre trois paires de draps, une douzaine de serviettes et un couvert d'argent. Chaque élève fournit en outre, en entrant, une paire de draps de toile et une demi-douzaine de serviettes de toile, aussi, qui restent à l'infirmerie, et une somme de 25 fr. pour le service des domestiques, la fourniture du lit, etc.

Aucun élève ne peut sortir seul sans l'autorisation préalable de ses parents, transmise par écrit au directeur. Il n'y a point de sortie pendant les jours de travail. Tous les jours de congé, les élèves doivent être rentrés avant dix heures du soir.

Les élèves peuvent passer à l'École le temps des vacances, qui est employé à revoir les cours de l'année, et à visiter, sous la surveillance et la direction d'un professeur, les principales usines de Paris et des environs.

Les élèves malades sont soignés à l'infirmerie de l'école par le médecin de l'Établissement ou par les médecins de leurs parents.

1854 - 1855.



Voilà qui prouve
qu'un maître d'ap-
-prentissage mérite
l'indemnité entière
stipulée dans son
acte lorsque —
l'apprenti est renvoyé
par son inconduite
grya donc similitu-
-tude entre l'absence
et le renvoi par
act d'inconduite.

(G.)

Encore renvoyé 25 fr.
des frais pour le voyage 19